

Dissidence du français québécois et évolution dialectale

Philippe Barbaud
Université du Québec à Montréal

1. INTRODUCTION

Je me propose de montrer que le français du Québec (FQ) se révèle suffisamment divergent dans l'usage qui est propre aux élites d'ici, sur le plan syntaxique, pour que toute tentative d'élaborer une norme authentiquement québécoise de français québécois standard (désormais FQS) conduise inévitablement à une impasse généralisée sur le plan communicationnel.

2 QUELLE NORME POUR QUELLE VARIÉTÉ?

Comme l'illustre le dernier *Rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française* (Gouvernement du Québec, 1996), la récente actualité linguistique au Québec indique que le concept de «français, langue commune» va succéder, sans le subsumer, à celui de «français, langue officielle». La langue commune se définit la «langue normale et habituelle de travail, des communications, du commerce et des affaires». Il fait appel aux notions de communication et de communautés civiques. Il apparaît évident que ce concept politique en intercepte un autre, plus familier aux linguistes, qui s'incarne dans la norme linguistique du français québécois. A cet égard, le même rapport fait état de ce que «la norme de référence du “bien parler et écrire au Québec” est mal définie.» (Gouvernement du Québec, 1996: 236). Toutefois, Cajolet-Laganière & Martel (1995) ne partagent pas cet avis:

Nous sommes convaincus qu'un modèle linguistique français, mais français québécois, fait consensus au Québec. Nous pratiquons le français québécois standard tout en croyant suivre le modèle français. Or ce modèle québécois n'est décrit nulle part.

Cajolet-Laganière & Martel (1995: 158)

Ledit consensus fait aussi partie des présomptions du Conseil de la langue française qui, dans un avis officiel formulé en 1990, déclare à propos de la qualité de la langue «qu'un nouveau consensus a pris forme là-dessus (...) et que ce français de qualité doit être de chez nous et défini par nous». Cette résonance identitaire n'est pas aussi perceptible dans Lepicq & Bourhis (1995) qui estiment quant à eux «qu'un consensus se dégage en faveur du “français standard d'ici” comme norme du français du Québec. Ce français québécois standard est assez proche de la norme internationale.» (cf. Lepicq & Bourhis, 1995: 121).

Il est évident à mes yeux qu'on assiste à une tentative de «réingénierie» de la définition même de ce qu'est une norme linguistique dans une société moderne. Pour faire une image quelque peu provocante, je dirai que l'idée même d'un standard linguistique québécois s'avère aussi contradictoire que si l'on disait qu'il est souhaitable d'établir deux normes ISO 9000 dans le domaine industriel. Du point de vue sociolinguistique, il convient d'envisager la dualité de normes à l'intérieur d'une situation de diglossie affectant une langue donnée en tenant le même raisonnement qui s'applique au bilinguisme à l'intérieur d'une situation de langues en contact. On sait que l'inutilité croissante de la langue dominée par rapport à la langue dominante contribue à sa disparition. Il en irait ainsi d'une éventuelle dualité de normes au Québec: l'inutilité croissante de la norme du français standard face à la domination du standard québécois ne pourra qu'entraîner sa disparition à moyen terme, avec

toutes les conséquences qu'il est loisible d'envisager.

3 LES ENJEUX

A quelle réalité du français se réfère-t-on lorsqu'on parle de langue commune ou de français québécois standard? Contrairement au point de vue qu'ont adopté bon nombre de linguistes d'ici, je vais soutenir que le FQS est un mythe qui fait fi de la diglossie galopante qui caractérise notre société et dont la promotion poursuit des fins de nature socio-identitaire et non pas de nature socio-communicationnelle. Autrement dit, le FQS se voit revendiqué non pas comme un code langagier adapté aux besoins communicationnels du «village global» (McLuhan) de la francophonie mais plutôt comme un «symbole de distinction» (Bourdieu) intégré à la «québécité» des nationalistes francophones. Il s'ensuit que le problème de la légitimité de la norme n'est plus lié, comme au temps de la Renaissance, à la nécessité pour une «masse parlante» (Saussure) de s'ouvrir aux exigences d'un monde moderne, mais plutôt au besoin d'une «communauté linguistique» (Labov) de créer un «rapport de force» (Bourdieu) vis-à-vis d'autres communautés ressenties comme linguistiquement menaçantes. Pour être parfaitement limpide, je préciserais qu'il s'agit de la communauté anglo-canadienne et de la communauté parisienne.

Il appert que la diglossie québécoise — il existe aussi, ne l'oublions pas, une diglossie française, belge, suisse, etc. — est devenue insupportable aux yeux de plusieurs intellectuels d'ici. Comme beaucoup de francophones hors de France, ils perçoivent la pratique du code de la langue standard comme asservie à la couleur du tricolore ou à la forme «hexagonale» de la mère patrie, préférant faire de la langue d'ici la gardienne du fleurdelisé, pour paraphraser Henri Bourassa. Au Québec, la pratique prolongée de la langue maternelle dans la vie adulte a fini par engendrer une crise aiguë d'allégeance linguistique et certains voient dans la constitution d'une norme québécoise de la langue française la solution idéale qui permettra de résorber la tension conflictuelle associée à notre diglossie. Mais cette solution n'existe pas à moins, justement, de reconfigurer sans le dire ouvertement, la nature communicationnelle de la norme linguistique moderne en l'assimilant purement et simplement à la problématique des niveaux de langue. On ne saurait faire passer la variété des usages linguistiques pour une simple dualité de codes de communication.

4 DISSIDENCE ET LÉGITIMITÉ

Pour accréditer cette analyse, je vais invoquer l'ampleur de la dissidence québécoise non pas sur le terrain mille fois retourné de l'accent québécois et du vocabulaire dialectal des francophones du Canada¹, mais bien davantage sur celui de la morphologie et de la syntaxe, bref la «phraséologie». Là réside, à mon avis, la véritable manifestation de cette dissidence car il existe une phraséologie dialectale bien de chez nous². Or, en matière de phraséologie, il n'y a de vraie dissidence que par rapport aux structures grammaticales identifiées à la norme, parce que les structures actualisent le cœur du système grammatical. Et si je dis qu'il y a dissidence — et non pas seulement divergence — en matière de structures grammaticales, c'est en raison de la légitimité que plusieurs ont désormais acquise. La légitimité est une condition de la norme et non sa conséquence. Cela signifie qu'une règle de grammaire, «fautive» par rapport à une norme existante, en l'occurrence celle du français standard international (FSI), cesse d'être marquée dans la masse parlante québécoise lorsque ses élites n'exercent aucune forme de discrimination à son égard.

C'est ce qui différencie le Québec et la France à bien des égards. Le fait est que la masse parlante francophone s'y avère linguistiquement plus homogène qu'ailleurs dans la francophonie en raison de sa concentration géographique, de ses effectifs modestes et surtout de la grande

interpénétrabilité sociale et culturelle des élites bourgeoises et du peuple³. Il s'ensuit que la condition de légitimité se réalise dans cette masse parlante lorsqu'un fait de langue est cautionné par les élites sociales, celles-ci ne manifestant aucun réflexe de rejet ou d'ostracisme à son endroit. Or gardons-nous de restreindre les élites bourgeoises aux seules élites lettrées des milieux artistiques dont les individus les plus influents ont toujours eu tendance à projeter leur propre image sur la norme linguistique dont ils rêvent. De nos jours, le prestige de l'argent, du savoir, de la science, de la technologie, du show business et de l'activité médiatique confère beaucoup de légitimité à un nombre considérable d'individus regroupés en diverses élites. Celles-ci n'exercent aucune forme de discrimination vis-à-vis de nombreuses tournures et constructions qui caractérisent le vernaculaire d'ici. Dans ces conditions, la phraséologie québécoise est-elle susceptible d'être normée?

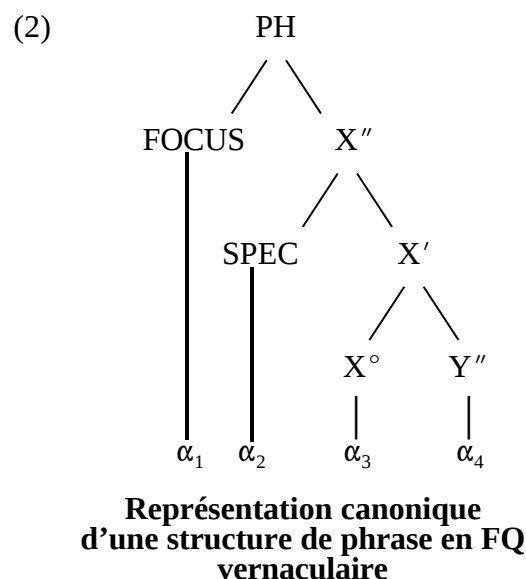
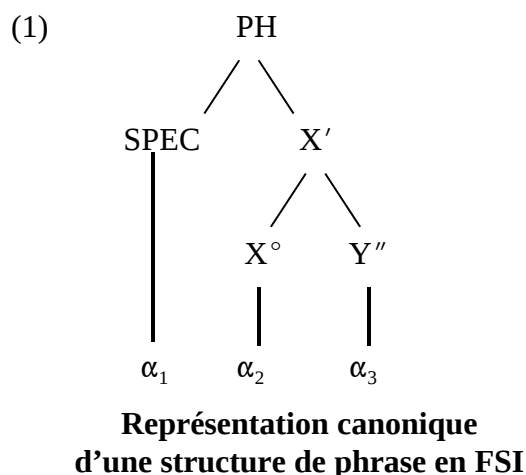
5 MORPHOLOGIE ET SYNTAXE

Tous les faits de phraséologie que je vais invoquer mettent en cause la position structurale du spécifieur d'une part, et la position adjacente au pivot de structure d'autre part. De manière générale, on constate un affaiblissement du rôle syntaxique du spécifieur nominal, du spécifieur verbal et du spécifieur phrastique. On constate ensuite un affaiblissement de la relation syntagmatique qui unit le pivot verbal à sa catégorie adjacente.

5.1 AFFAIBLISSEMENT DU RÔLE SYNTAXIQUE DU SPÉCIFIEUR NOMINAL

Le rôle syntaxique du spécifieur est en train de s'affaiblir en français du Québec. Par spécifieur, il faut entendre le système des déterminants du nom, le système des modifieurs adverbiaux de l'adjectif ainsi que le système des modifieurs du verbe. Dans un modèle de représentation canonique qui utilise la notation X-barre comme en grammaire générative, le noeud SPEC identifie le **site** syntaxique qui est commun à ces trois systèmes au niveau de la structure syntagmatique profonde, ce qu'illustre le schéma (1). Dans cette notation personnalisée, le symbole PH équivaut à la catégorie Phrase. Au symbole X'' on peut substituer les catégories SN, SV et SA et autres syntagmes. Le symbole X' vaut pour tout constituant formé par projection immédiate des propriétés d'un mot quelconque (ou d'un groupe de mots), noté α , et occupant une **position** linéaire canonique. X° équivaut aux têtes lexicales, grosso modo N, V et A. Enfin, le symbole Y'' équivaut à tout syntagme majeur susceptible d'occuper un site de complément, le plus souvent celui de l'objet direct (COD).

L'avantage d'une représentation arborescente en sites et positions syntaxiques réside essentiellement dans ses propriétés heuristiques, lesquelles permettent de "voir" ce qui se passe dans une organisation commune à plusieurs énoncés de forme variable. En raisonnant sur la structure dans le but de comprendre ce qui se passe dans le jeu de la divergence dialectale, on approfondit le travail de description des faits. Une telle description serait encore restée très éparpillée n'eut été la grammaire récente de Léard (1995). Au su de cette généralisation d'ordre structural et catégoriel, je fais donc l'hypothèse que l'affaiblissement du spécifieur est attribuable, entre autres, au renforcement du rôle syntaxique qui est dévolu au site syntaxique FOCUS, un site propre à l'oralité, ce qui justifie la mise en place, en français québécois vernaculaire, d'un site syntagmatique supplémentaire noté X'', cf. (2):



La structure du FSI présente donc un ordre structural à trois positions canoniques tandis que la structure canonique de l'oralité québécoise présente plutôt un ordre structural à quatre positions. Cette tendance se manifeste principalement de deux façons:

- ▶ par la neutralisation morphologique des articles;
- ▶ par la lexicalisation de ses syntagmes adjoints.

Deux faits largement répandus dans toutes les couches de la société québécoise l'indiquent avec force. D'une part, la neutralisation phonologique de l'article indéfini, prononcé /ʌn/ ou /'n/ en toutes circonstances, a pour conséquence de faire disparaître l'opposition de genre au profit du féminin. Il en résulte que l'assignation du genre devient conditionnée dans le lexique. D'autre part, la prééminence du pluriel sémantique sur le pluriel morphologique du système des déterminants (articles et quantifieurs), lequel provoque une modification du mécanisme de transmission des traits de nombre dans le domaine structural du SN. Dans les deux cas, la règle d'accord qui met en jeu les sites SPEC et X^o se voit modifiée dans son application.

5.1.1 Féminin gouverné par la phonologie

Documenté et analysé dans Barbaud, Ducharme & Valois (1981), ce phénomène révèle que le trait féminin est systématiquement assigné à tous les mots non humains qui commencent par une voyelle par suite de la perte de l'alternance entre /œ/ et /ʉn/ provoquée par la liaison:

- (3)
- a. *C't un hôtel ben dispendieuse.*
 - b. *L'avion la plus belle, c'est celle d'Air Canada.*
 - c. *L'autobus était ben pleine.*
 - d. *Elle est-tu nouvelle, c't aspirateur-là?*
 - e. *On va-tu la prendre, l'ascenseur qui est là-bas?*

Il est évident qu'en étant ainsi conditionnée par l'initiale vocalique des mots, l'assignation du genre cesse d'être arbitraire et devient une règle productive⁴. L'affaiblissement du spécifieur est la conséquence du rôle accru de la motivation morphologique du genre féminin dans le lexique: l'accord

“phonologique” dans le lexique se substitue à l’accord syntaxique SPEC-X° dans la structure, en quelque sorte. C’est donc une partie importante du lexique québécois qui est réaménagée en fonction d’une distribution du genre significativement différente de celle qui existe en FSI.

5.1.2 Pluriel conditionné par la sémantique

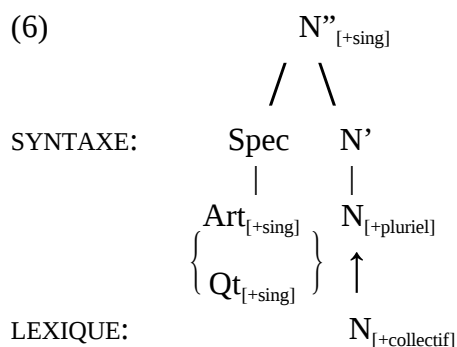
Dans les exemples suivants, l’accord du verbe révèle que le pluriel sémantique tend fortement à se substituer au trait morphologique du nombre lorsque son sujet possède le trait sémantique {COLLECTIF} et qu’il est éventuellement modifié par un quantifieur partitif, cf. Painchaud (1984):

- (4) a. *La majorité du public qui sont contre* [la privatisation]...
 b. *La plupart du monde sont tannés des taxes.*
 c. *‘N couple d’étudiants se sont présentés.*
 d. *‘N gang de jeunes ont fait du trouble à Québec.*
 e. *Un paquet de gars ont des problèmes.*
 f. *Je suis redevable à beaucoup de monde. Je les ai tous remerciés.*

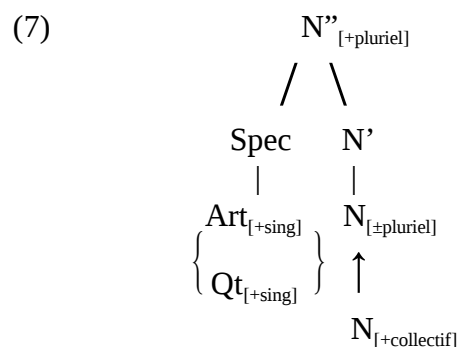
Je dis «éventuellement modifié» car la présence d’un quantifieur n’est pas toujours obligatoire. Comme de fait, l’énoncé *Le monde sont fous* reste assez banal au Québec mais je ne crois pas qu’on puisse en dire autant de l’énoncé fictif **Le public sont mal informés*. Mais on peut s’attendre à ce que des énoncés du type *Presque toute l’université ont voté contre* puissent se dire sans soulever la réprobation générale. En réalité, si un sujet au singulier est modifié par le quantifieur *tUt*, il y a de fortes chances que l’accord sémantique prévale, d’où la grammaticalité différente entre (5a) et (5b):

- (5) a. **?La famille sont venues nous voir dans le temps des fêtes*
 b. *TUt la famille sont venues nous voir dans le temps des fêtes*

Comme l’illustrent les deux configurations suivantes, la syntaxe de l’accord se trouve à être modifiée à deux niveaux: lexical d’une part, en raison d’une conversion du trait sémantique en trait morphologique [+PLURIEL]; syntaxique d’autre part, puisque l’héritage du trait [+PLURIEL] provenant de la tête nominale jusqu’au noeud N” maximal va neutraliser celui du trait [+SINGULIER] provenant éventuellement du quantifieur qui occupe la position de spécifieur de ce même SN.



L’ACCORD GRAMMATICAL EN FSI



L’ACCORD SÉMANTIQUE EN FQ

Ces deux faits observables à une grande échelle ont des répercussions directes et soutenues sur le système syntaxique de la coréférence pronominale. Non seulement des adjectifs attributs s'accordent-ils en fonction du féminin phonologique, comme l'illustre l'exemple (3c), mais aussi les pronoms sujets comme les pronoms résomptifs subissent-ils l'accord en genre et en nombre en conséquence dans le reste de la phrase, comme l'illustre l'exemple (3b).

5.2 AFFAIBLISSEMENT DU RÔLE SYNTAXIQUE DU SPÉCIFIEUR VERBAL

L'affaiblissement du rôle syntaxique du spécifieur verbal s'observe dans les structures impératives négatives. Il est attribuable à la perte consommée de la particule *ne* (Ashby, 1981; Sankoff & Vincent, 1980; Daveluy, 1994). En effet, la disparition de la particule négative *ne* en position pré-verbale a déstabilisé le système de soudure des enclitiques dans les phrases à sujet implicite. Cet affaiblissement se laisse observer dans le comportement des clitiques occurring dans ces tournures de phrase. On sait qu'en FSI, l'ordre des clitiques s'y inverse, cf. (8b), par comparaison aux tournures déclaratives, cf. (8a):

- (8) a. *Tu me le dis maintenant.*
b. *Dis-le moi maintenant.*

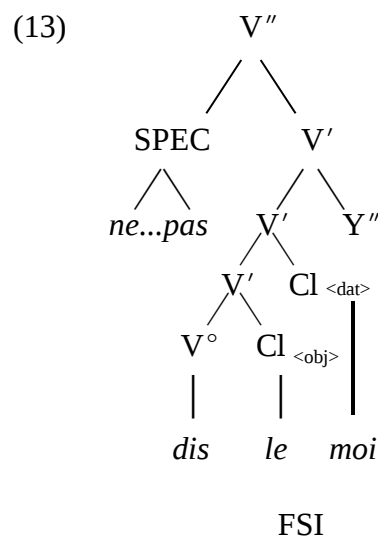
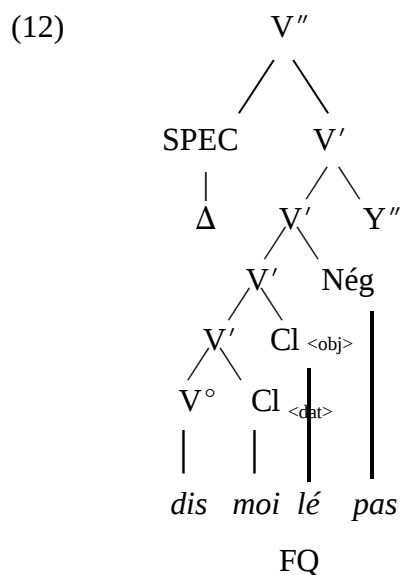
Comme Dumas (1987) le montre bien, en FQ, c'est le même ordre qui prévaut dans les deux tournures, à savoir objet indirect d'abord et objet direct ensuite:

- (9) a. *Tu me'l dis maintenant.*
b. *Dis-moi lé maintenant.*

Or nous savons par ailleurs qu'en FSI, la négation provoque le blocage de la post-position des clitiques dans les tournures impératives même si le *ne* n'y a pas de réalisation phonétique, cf. (10): Mais en FQS, ce blocage n'existe pas et les impératives négatives se construisent comme en (9b), ce que montre (11):

- (10) *(Ne) me le dis pas maintenant.*
(11) *Dis-moi lé pas maintenant.*

D'une part, la disparition du blocage en FQ semble effectivement liée à l'affaiblissement du noeud SPEC par suite de la perte de conscience du caractère discontinu du morphème de la négation. D'autre part, la préservation de l'ordre des clitiques pourrait être attribuable au fait que la prononciation en *lé* du pronom singulier à la 3^e personne — un héritage du français médiéval de la région du sud-ouest de la France — a pour effet de faire naître une forme forte de pronom, ce qui expliquerait sa position seconde, d'où un affaiblissement consécutif des autres pronoms de forme forte. La différence entre les deux variétés de langue peut être illustrée au moyen des deux représentations suivantes, celle du FQ exhibant un noeud SPEC vide, contrairement à celle du FSI qui contient un morphème discontinu et dissociable par règle d'abaissement:



A ce traitement de la négation se greffe celui qu'on retrouve dans les tournures exclamatives du type illustré en (14), lesquelles obéissent à la même dynamique de postposition:

- (14) a. *Dis-moi pas que ça marche plus!* (FQ) C. *Nə'm dis pas que ç ne marche plus!* (FSI)
 b. *Fais-moi pas accroire que t'as pas d'argent!* (FQ) C. *Nə'm fais pas accroire...!* (FSI)

L'impossibilité d'y reconstruire une forme telle que *nə'l* (comme dans *ne l'dis pas*) en avant du verbe a provoqué la postcliticisation des pronoms. Ceux-ci peuvent alors apparaître en position argumentale de base, comme le soutient Kayne (1977). La conséquence de ce décentrage des pronoms dans la structure de la phrase se fait sentir surtout dans les variétés plus populaires de FQ puisqu'il n'est pas rare d'y rencontrer des énoncés dans lesquels les pronoms de forme forte en position postverbale n'ont aucun effet de focus, d'insistance ou de contraste, comme en (15):

- (15) a. *Dis-le pas à lui!*
 b. *On donnera ça à elle.*
 c. *Faudrait parler à lui.*

Il est clair, dans ces conditions, que la tendance lourde du franco-qubécois en regard des éléments de négation et de cliticisation est à l'élimination des positions syntaxiques préverbaux qui sont susceptibles de jouer un rôle de point de chute ("landing site") pour les éléments mobiles de la phrase qui sont engendrés en position postverbale au niveau de la structure profonde.

5.3 AFFAIBLISSEMENT DU RÔLE SYNTAXIQUE DU SPÉCIFIÉUR DE PHRASE

Par spécifieur de phrase, il faut entendre la position SPEC de la catégorie PHRASE = PH qui accueille divers éléments de catégorie COMP (complémenteur): conjonctions, mots-QU, ainsi que divers marqueurs modaux, aspectuels et prosodiques. C'est l'évidence même qu'à cause de sa position névralgique dans les complétives enchâssées, le spécifieur de phrase ne peut pas être vidé de

tout son contenu, comme dans les phrases matrices, parce qu'il faut garantir la récursivité des propositions.

5.3.1 Matrices interrogatives et exclamatives

Il est bien établi que lorsque la phrase a un statut de matrice en FQ, la modalité de l'interrogation en *oui/non* et de l'exclamation se matérialise au moyen du marqueur *-TY*:

- (16) a. *I veulent-TY venir?*
b. *On va-TY avoir un autre référendum?*

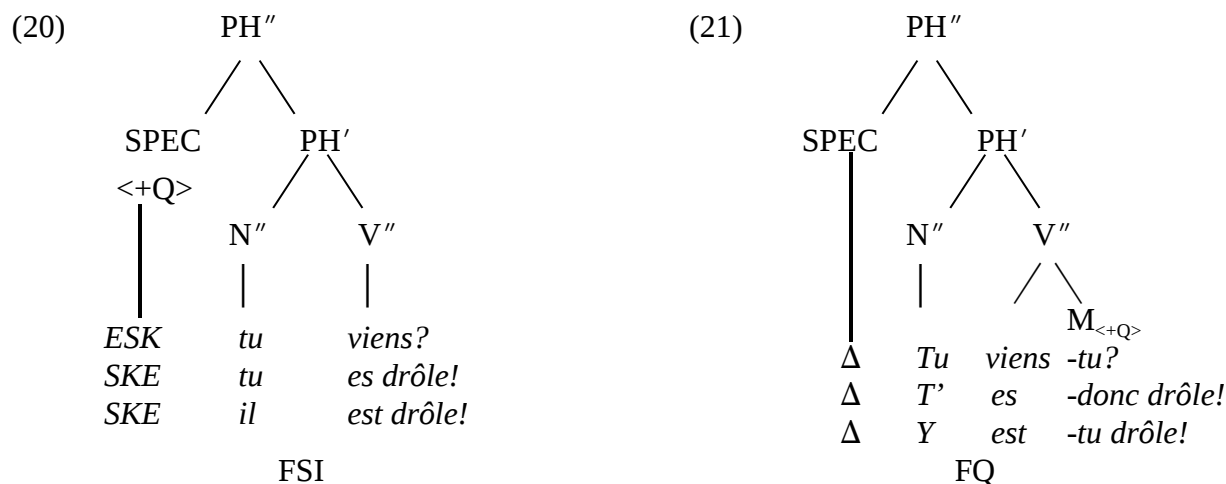
- (17) a. *C'est-TY assez fort!*
b. *Fait-TY beau, rien qu'un peu!*

Dans la mesure où il est acceptable de représenter ce type de modalité phrastique à l'aide de catégories abstraites, à l'instar des autres modalités comme le virtuel, le déontique ou l'hypothétique, cf. Barbaud (1990), figurant dans le spécifieur hiérarchiquement le plus haut d'une structure de phrase, il devient évident que l'usage constant du marqueur *-TY* a pour effet d'affaiblir le rôle syntaxique de cette position. Alors que le FSI a volontiers recours à des éléments qui se placent en début de phrase, tant en interrogatives, cf. (18), qu'en exclamatives, cf. (19):

- (18) *Est-ce qu'ils veulent venir?*

- (19) *C'que c'est drôle, alors!*

le FQ a nettement tendance à matérialiser la modalité phrastique dans le segment postverbal de la phrase en lui ajoutant d'autres éléments de nature prosodique comme une accentuation marquée des adverbes de quantification, cf. *assez, ben trop, ben ben*, etc., ou d'éléments partiellement lexicaux comme *donc, rien qu'un peu*, etc., cf. Léard (1995). Il s'ensuit que les structures du type illustré en (18) et (19) sont plutôt exceptionnelles en FQ. La mise en comparaison des structures données en (20) et (21) permet de comprendre pourquoi le spécifieur est en train de s'affaiblir en québécois:



5.3.2 Subordonnées interrogatives et relatives

Cette tendance converge vers une autre, bien connue, qui découle de la neutralisation de la variation morphologique des éléments pronominaux mis en jeu par les autres structures à déplacement comme la pronominalisation, l'interrogation lexicale ou la relativisation. On sait qu'en québécois, le jeu des pronoms relatifs et interrogatifs tend à se régulariser à l'intérieur d'une seule et même alternance morpho-lexicale, i.e. *SKE/KESK/ESK*, laquelle est socialement déterminée (Kemp, 1979), si bien que ces deux dernières formes se substituent au jeu des autres formes standards dans presque tous les contextes d'enchâssées où c'est possible:

A) DANS LES INTERROGATIVES INDIRECTES:

Si aucune préposition ne précède le pronom, cf. (22a-b), les formes *KESK* et *SKE* alternent librement entre elles:

- (22) a. *Je sais pas qu'est-ce qu' (KESK, SKE) il faut faire*
 b. *On verra qu'est-ce qu'il (KESK, SKE) fera*

Mais si une préposition est requise, seule la forme en *KES* devient compatible avec la préposition seulement lorsque celle-ci est sélectionnée par le verbe enchâssé, cf. (23a-b), d'où la possibilité de suites comme *dans KESK+P*, *à KESK+P*, *pour KESK+P*, *de KESK+P*, *avec KESK+P*, etc., ce qui ne semble pas être le cas de *SKE* :

- (23) a. *Je sais pas de qu'est-ce (KES, *SKE) ça a l'air*
 b. *On va jaser de qu'est-ce (KES, *SKE) tu parles*

Si la préposition est sélectionnée par le verbe principal, les deux formes sont acceptables:

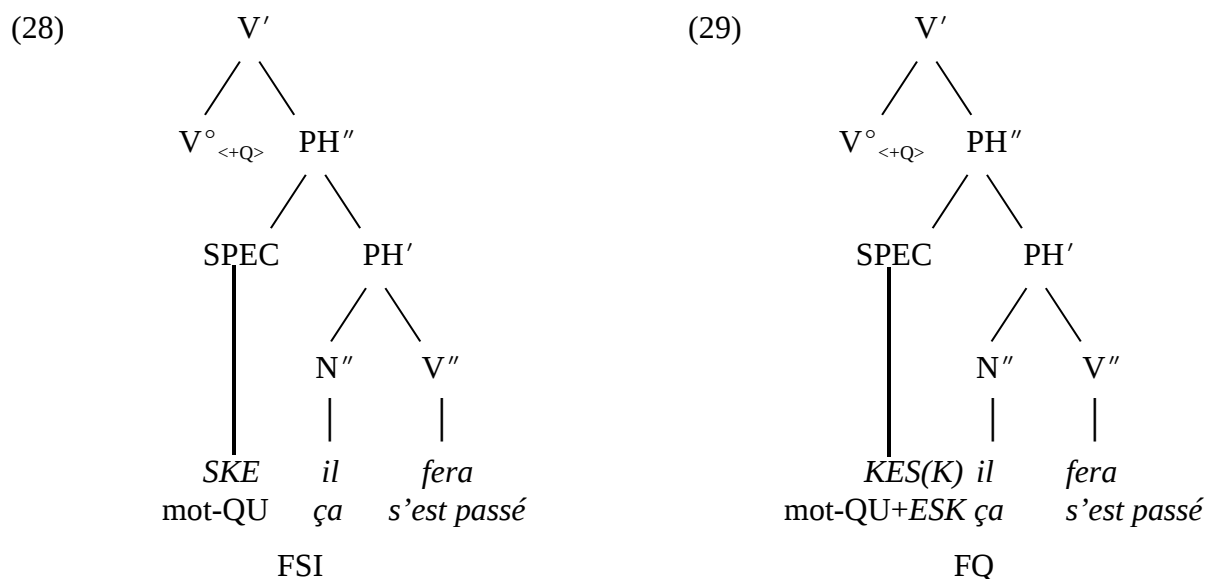
- (24) a. *J'me souviens plus de qu'est-ce (KES, SKE) tu m'as dit*
 b. *Je fais avec qu'est-ce qu' (KESK, ?SKE) on me donne*

- (25) a. *Compte tenu de qu'est-ce (KES, SKE) tu viens de dire, je vais m'abstenir*
 b. *Dépendamment de qu'est-ce (KES, SKE) tu décideras, ça fera mon affaire*

Comme on le constate, la forme en *KESK* permet d'extensionner le domaine d'application des relatives démonstratives en l'assimilant à celui des interrogatives indirectes dans la mesure où la forme en *ESK* est toujours compatible avec les mots-QU. Cette évolution se vérifie avec les exemples (26): le mot-QU tout seul n'est plus suffisant pour occuper la position SPEC de l'enchâssée que l'on renforce alors par la forme en *ESK*, ce qui donne une forme [mot-QU+*ESK*] qualifiée de "complexe" par Léard (1995: 100):

- (26) a. *J'ignore quand est-ce qu' (ESK) il vient*
 b. *J'l'ai mis où est-ce que (ESK) tu m'as dit*
 c. *Il me demande pour qui est-ce que (ESK) tu travailles*
 d. *On comprend pas comment est-ce que (ESK) ça s'est passé*

Qu'est-ce que tout cela veut dire? On peut avancer que la forme standard en *SKE* est perçue en québécois comme une forme pronominale faible tandis que la forme relexifiée en *KESK* est analysée comme une forme pronominale forte, souvent accentuée en *KESÉ*. Puisque c'est la position du spécifieur de phrase qui accueille les mots-QU, cf. (28), la forme faible affaiblit cette position. Cet affaiblissement est compensé en FQ par les formes en *KESK* et *ESK*, ce que montre (29):



5.3.3 Inversion pronominale en subordonnée

De façon concomitante, cette tendance s'avère être une incitation à transgresser une règle rigoureuse de la langue française, à savoir qu'il est prohibé de pratiquer l'inversion du pronom personnel dans les phrases enchâssées (Kayne, 1975). Or cette transgression, bien que n'étant pas courante en FQ oral, constitue une sourde menace au système dans la mesure où il arrive souvent de la rencontrer à l'écrit, comme en témoignent ces quelques exemples:

(29) *Je comprends l'importance de tout cela mais je me demande quand peut-on trouver le temps.*

(30) *Cela permet à l'enfant de s'éveiller et de s'interroger davantage sur les diverses composantes de son entourage, de se demander si elles ont toujours existé, quelle évolution ont-elles subit (sic)...?*

(31) *...il faudrait imaginer quelqu'un qui ignore qu'est-ce qu'un TV Hebdo.*

(32) *D'ailleurs l'auteur... se demande pourquoi le garçon n'a pas cette tendance et comment se fait-il que son plaisir à la masturbation ne soit pas gâché lorsqu'il découvre que l'adulte a un plus grand sexe que le sien.*

(33) *Il remet en question le concept de "trying hard"... en se demandant comment une entité peut-elle agir de façon spontanée et naturelle.*

Cela veut dire que la relexification de *qu'est-ce que* en québécois est loin d'être complétée puisque le locuteur a encore conscience de la séparabilité du pronom.

B) DANS LES RELATIVES DÉMONSTRATIVES

L'antéposition lexicale ou détachement à gauche est un procédé de mise en focus qui a pour effet de systématiser le recours à la structure des relatives démonstratives en *ce que*+P. Forme faible et forme forte y sont alors en libre alternance:

- (34) a. *Le trafic des stupéfiants, c'est ce qu'on (SKE) voulait mettre fin aujourd'hui*
 b. *Le trafic des stupéfiants, c'est qu'est-ce (KESK) qu'on voulait mettre fin aujourd'hui*

En outre, la relative démonstrative se prête bien au pseudo-clivage, un autre procédé de mise en focus, puisqu'elle devient elle-même un syntagme antéposé:

- (35) a. *Ce qu'il (SKE) faut faire bien attention, c'est notre politique monétaire*
 b. *?Qu'est-ce (KES) qu'il faut faire bien attention, c'est notre politique monétaire*

Le fait de modifier la forme en *KESK* avec le quantifieur *tUt* augmente considérablement le recours à ce genre de construction:

- (36) a. *TUt KESK ça prend, c'est de l'argent*
 b. *TUt KESK je dis, c'est vrai*

Ce type particulier de constructions permet de mettre en relief le fait que le comportement de *KESK* déteint sur celui de *SKE* dans la mesure où la forme forte relexifiée «absorbe» la préposition sélectionnée par le verbe subordonné et que la forme faible exhibe le même comportement. L'absorption de la préposition par la forme forte en *KESK* s'observe en (34) et (35). L'effet immédiat est d'éliminer la forme référentielle démonstrative en *ce*, c'est-à-dire son antécédent, entraînant du même coup l'impossibilité de générer les tournures du type *ce à quoi*+P, *ce pour quoi*+P, *ce en quoi*+P, *ce dans quoi*+P, etc. Par conséquent, le dédoublement des formes pronominales résultant de la relexification de la forme faible en *SKE* en forme forte *KESK* provoque l'affaiblissement du spécifieur parce qu'elle élimine dans le site SPEC la position susceptible d'accueillir la préposition postverbale. On obtient une confirmation de cette analyse en examinant le comportement des propositions interrogatives indépendantes. Alors que la préposition peut précéder la forme en *KESK* dans les subordonnées relatives et clivées, cela est impossible en contexte de phrase indépendante:

- (37) a. *Qu'est-ce (KES) tu te souviens?*
 b. **De qu'est-ce tu te souviens?*
- (38) a. *Qu'est-ce que (KESK) le milieu s'attend?*
 b. **A qu'est-ce que le milieu s'attend?*

Il s'ensuit que la forme faible en *SKE* subira le même traitement dans les autres contextes:

- (39) a. *Ce que je m'en attends, c'est différent*
 b. *Ce qu'il faut faire bien attention, c'est notre politique monétaire*
 c. *Ce qu'on se rend compte, c'est que les frais de scolarité augmentent*
 d. *Il y a deux choses nouvelles dans ce que monsieur Chrétien a parlé*
 e. *C'est pas ce qu'on est habitué*
 f. *Ce qu'on a peur, c'est que (...)*

Ces données laissent entrevoir à l'évidence un phénomène d'affaiblissement du site SPEC dans le système grammatical du FQ parce que le noeud prépositionnel qu'il contient devient de moins en moins utilisé du fait que la forme "absorbante" en *KESK* prend de plus en plus d'importance.

5.4 MUTATION DE LA SOUS-CATÉGORISATION VERBALE

Les effets attribuables à l'instauration d'une forme forte en *KESK* ne s'arrêtent pas là, comme on peut s'y attendre. La préposition postverbale étant devenue vulnérable en raison de son absorption par *KESK*, c'est l'ensemble de la sous-catégorisation prépositionnelle qui se fait ébranler dans ce dialecte. En termes de structure syntaxique, ce n'est plus le site du SPEC qui est en cause mais le noeud frère du pivot verbal, c'est-à-dire le noeud Y" de la complémentation mentionné dans les graphes (1) et (2). A ma connaissance, ce phénomène n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie. Et pourtant, il est considérable, ce qui le rend linguistiquement intéressant, voire significatif.

5.4.1 L'antéposition argumentale

On observe d'abord que le recours massif aux structures propices à l'antéposition argumentale, v.g. phrases clivées et pseudo-clivées, dislocation gauche, relativisation et autres structures apparentées, résulte d'une motivation linguistique largement répandue dans toutes les langues du monde à tradition orale, à savoir la mise en focus de certains éléments fonctionnels de la phrase. On constate ensuite que cette motivation rhétorique a pour conséquence grammaticale la perte des informations sous-catégorielles dont les verbes et les prédicats complexes sont porteurs. Dans les exemples suivants:

- (40) a. *J'avais un enfant à m'occuper*
 b. *C'est ça que j'aimerais que tu me parles*
 c. *Les mécanismes que la société s'est dotés (...)*
 d. *C'est l'autre problème que les consommateurs devront faire face*
 e. *La dernière chose que j'suis la plus contente, c'est...*
 f. *Quelle autre embûche les enquêteurs ont été confrontés durant cette enquête?*

la mise en focus est le dénominateur commun qui, sur le plan rhétorique, affecte l'argument prépositionnel requis par le verbe dans le lexique du FSI. Dans l'usage québécois adulte qui peut être qualifié de correct, ce type de structure est standard. Il concurrence directement, au niveau de la structure profonde, la structure canonique en vertu de laquelle l'argument prépositionnel est engendré en position post-verbale. Aussi peut-on s'attendre à ce que des constructions du type illustré en (41), encore exceptionnelles aujourd'hui, se développent graduellement en FQ:

- (41) a. *Quel enseignant on veut? On veut des adultes qui nous prennent soin*
 b. *Chacune de ces accusations, je suis obligé de les enquêter*

L'antéposition a de graves répercussions parce qu'elle provoque nécessairement la disparition de la préposition qui accompagne le verbe en FSI compte tenu de ce que les prépositions orphelines ne sont pas admises en français québécois, pas plus d'ailleurs que dans les autres variétés de français⁵. En tout état de cause, le locuteur québécois étant de plus en plus enclin à recourir aux structures à focus, il sait de moins en moins quelle préposition doit accompagner le verbe qui en requiert une dans le lexique du FSI. Et moins il le sait, plus il a recours à de telles structures. Cette tendance obéit donc à un mouvement d'autorenforcement.

5.4.2 Sous-catégorisation prépositionnelle et transitivité

L'impossibilité de garder une préposition amputée de son complément étant radicale en français, c'est toute la sous-catégorisation des verbes sélectionnant des arguments prépositionnels qui s'en trouve déstabilisée dans le lexique, ce que confirme l'usage ordinaire d'expressions comme celles données en (42). Il n'est aucun linguiste sérieux qui prendrait le risque de minimiser l'impact d'un tel phénomène sur le plan syntaxique dans la mesure où l'on assiste au transfert quotidien de l'oral à l'écrit, en particulier dans une certaine publicité commerciale souvent prestigieuse:

- (42) a. *Le Premier ministre insiste que le projet de loi...*
 b. *Facile à porter, difficile à résister. Stetson plaît!*
 c. *On figure qu'il y aura un surplus d'électricité*
 d. *Cartes de souhait convenant pour toutes occasions*
 e. *A la banque Laurentienne, on est prêt pour vous servir*
 f. *Tu vas trouver ça dur, enquêter la police!*

À l'évidence, on assiste en québécois à la perte de conscience des propriétés sélectionnelles du système de sous-catégorisation verbale et adjectivale tel que le FSI le caractérise. Cette tendance générale accomplit alors un mouvement de régulation à deux niveaux à la fois. D'une part elle substitue la transitivité directe à la transitivité indirecte. D'autre part, elle déploie la transitivité liée aux arguments phrastiques (complétives conjonctives et infinitives) dans le domaine de la transitivité exclusivement nominale.

Ce mouvement apparaît d'autant plus dévastateur au niveau du lexique que l'anglicisation⁶ du système de sous-catégorisation s'avère très active de son côté. Le prototype de ce phénomène est illustré par l'incontournable *se fier sur X*. Innombrables sont les exemples qui, à l'instar de ceux qu'on mentionne en (43), indiquent une profonde mutation de la sous-catégorisation verbale du français, un des domaines syntaxiques où le génie de cette langue se manifeste avec le plus de spécificité:

- (43) a. *anticiper que+P*
 b. *favoriser que+P*
 c. *être confiant que+P*
 d. *rencontrer+SN_[-humain]* (par ex. *les objectifs, les critères...*)
 e. *justifier que+P*
 f. *confronter+SN* (par ex. *les problèmes qui confrontent l'école*)

g. *participer à*+SV_[+infinitif] (par ex. *participer à renouveler le programme*)

h. *ambitionner de*+SV_[+infinitif]

6 CONCLUSION

L'espace fait défaut pour enrichir ma démonstration, notamment en regard des faits relatifs à la négation d'une part et à la modalité d'autre part, en particulier celle qu'actualise le subjonctif et le conditionnel en québécois. Il n'en reste pas moins qu'ils amplifient la convergence des tendances car eux aussi mettent en cause la position du spécifieur de phrase. De la convergence de ces signaux programmatiques émerge, paradoxalement, la trajectoire d'une divergence dialectale d'autant plus irréversible que sa légitimité la transforme en véritable dissidence. Or cette dissidence ne ferait pas consensus au Québec si elle était ouvertement déclarée par les tenants d'une norme québécoise de la langue française.

Quoi qu'il en soit, la phraséologie de l'oralité québécoise restera toujours l'écueil sur lequel butera toute tentative de normer la langue commune de la minorité francophone d'Amérique. Le FQS est un mythe identitaire parce qu'on ne peut pas faire abstraction l'oralité québécoise de nos élites sociales. Accepter d'en tenir compte dans l'élaboration d'une norme d'ici signifierait du même coup l'instauration d'une norme concurrente à partir de règles grammaticales parfaitement intégrées dans l'inconscient collectif des francophones d'ici. Aucune entreprise de standardisation — au sens technique du terme — n'est compatible avec une dualité de normes. Ceci doit être dit avec force car ceux qui préconisent l'approche de la dualité normative ont la responsabilité scientifique et l'obligation sociale d'en montrer les conséquences pour les générations futures.

Aussi faut-il dresser froidement le constat de la DIGLOSSIE québécoise, c'est-à-dire de la disparité de deux usages à l'intérieur d'une même variété dialectale. Que l'on préconise une syntaxe du FQS alignée sur celle du FSI ou, au contraire, alignée sur l'usage qu'en font les élites, on s'engage dans une impasse: celle de trahir la réalité langagière d'ici ou de l'ignorer. Réalité de la divergence québécoise ou réalité de la dominance hexagonale. Ce constat nous amène à conclure que le français qui se parle au Québec est un système de communication engagé dans la dérive du destin universel des dialectes orphelins tandis que le français qui s'y cultive continuera de participer au code universel de la langue française du troisième millénaire. La recherche et l'élaboration d'une norme linguistique québécoise ne pourra qu'antagoniser davantage la situation de diglossie galopante que nous connaissons.

NOTES

1. Ce n'est plus dans le phonétisme de la variété québécoise que la norme fait problème puisque personne de nos jours, du moins au Québec et en particulier dans le Montréal multilingue, ne remet en cause la légitimité de l'oral et des prononciations étrangères, cf. Laur (1994). C'est un résultat probant de l'idéologie des droits de la personne.

2. Pour Maurais (1985), les «régionalismes syntaxiques» se limitent aux expressions idiomatiques propres au français québécois.

3. Il est utile au lecteur d'apporter une précision méthodologique relative aux données que j'utilise et à leur représentativité, si tant est qu'il existe une procédure fiable d'objectiver l'oralité à cet égard. À l'exception de quelques exemples d'expressions forgées à des fins de démonstration, toutes celles que j'utilise ont été effectivement dites à la télévision par des personnes d'élite (magistrats, professeurs d'universités, chefs de direction, chefs de corps policiers, parlementaires, dirigeants syndicaux, PDG, journalistes, artistes, etc.), présentes à titre d'invitées dans le cadre d'émissions comme *Le Point*, où l'échange verbal n'est pas régi par les lois de l'écrit, comme dans les émissions d'information. Mon corpus est constitué de plusieurs centaines de phrases ou expressions colligées au fil des ans et notées telles quelles avec leurs références (date, nom de l'émission, chaîne).

4. Le caractère endémique de la féminisation gouvernée par la voyelle initiale se révèle d'autant plus vigoureux que cette règle contrecarre l'une des règles de performance mise en relief par Tucker, Lambert & Rigault (1977) comme quoi ce sont plutôt les terminaisons des mots qui conditionnent l'assignation du genre, comme le montrent les exemples du type *une ascenseur*, *une aspirateur*, etc..

5. Nous divergeons d'opinion sur ce point avec Roberge (1997), dans cet ouvrage, pour la raison suivante. Les constructions dites à "prépositions orphelines" ont une motivation sémantique et non une motivation syntaxique dans la mesure où l'orphelinat prépositionnel reste strictement limité à quelques prépositions ayant un contenu sémantique prédominant: *contre*, *pour* et *avec*. L'orphelinat n'affecte jamais les nombreuses autres prépositions du français. Il ne peut donc s'agir d'une règle générale de déplacement qui aurait pour effet de séparer le complément de sa préposition. Il s'agit plutôt à notre avis d'une réanalyse lexicale de V + Préposition où la préposition est traitée non pas comme une tête lexicale mais plutôt comme un modifieur adverbial. Autrement dit, des expressions comme *sortir avec*, *travailler pour*, *voter contre* relèvent davantage de la composition lexicale que de la syntaxe des arguments.

6. Comme Poirier (1978) en a fait la démonstration il y a plusieurs années, nombre d'emplois facilement qualifiés d'anglicismes ne sont que des survivances de tours prépositionnels historiquement attestés en français. Il n'en demeure pas moins que quelle que soit la motivation linguistique qui est à l'origine du fait, celui-ci émane de toute façon de l'instabilité argumentale du verbe et n'élimine pas pour autant la divergence qu'il incarne par rapport à la norme actuelle du FSI.

RÉFÉRENCES

- Ashby, W. J. (1981), «The loss of the negative particle 'ne' in French: a syntactic change in progress», *Language*, 57 (3), p. 674-687.
- Barbaud, Philippe (1990), «Le subjonctif et le Principe des Catégories Vides» dans Anne-Marie Di Sciullo & Anne Rochette (éd.), *Binding in Romance. Revue canadienne de linguistique/ Canadian Journal of Linguistics*, Association canadienne de linguistique.
- Barbaud, Philippe, Christian Ducharme, et Daniel Valois. 1982. «D'un usage particulier du genre en canadien-français: la féminisation des noms à initiale vocalique», *Revue canadienne de linguistique/ Canadian Journal of Linguistics*, 27 (2), p. 103-133.
- Cajolet-Laganière, Hélène, et Pierre Martel. 1995. *La qualité de la langue au Québec*, Québec (Québec), Institut québécois de recherche sur la culture.
- Dumas, Denis (1987), *Nos façons de parler. Les prononciations en français québécois*, Sillery (Québec), Presses de l'Université du Québec.
- Gouvernement du Québec (1996), *Le français langue commune*, Rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française.
- Kayne, Richard S. (1977), *Syntaxe du français*, Paris, Le Seuil.
- Kemp, William (1979), *La variation entre les formes en SKE, KES et KOS dans le français parlé à Montréal: étude d'un cas de changement linguistique en cours*, mémoire de M.A., Université du Québec à Montréal.
- Laur, Elke (1994), «A la recherche d'une notion perdue: les attitudes linguistiques à la québécoise...», *Culture*, p. 73-84.
- Lepicq, Dominique, et Richard Bourhis. 1995. «Aménagement linguistique et norme langagière au Québec», *Lynx*, n°33 (2), p. 109-128.
- Maurais, Jacques (1985), *Aspects de l'aménagement linguistique du Québec*, Québec (Québec): Conseil de la langue française, Notes et documents n°49.
- Maurais, Jacques (1987), «L'expérience québécois d'aménagement linguistique», dans Jacques Maurais (éd), *Politique et aménagement linguistiques*, Québec, Les Publications du Québec, Conseil de la langue française du Québec et Le Robert, p. 361-416.

- Painchaud, Louis (1984), «Le pluriel de la langue parlée», *Revue de l'association québécoise de linguistique*, vol 3, n°3, p. 243-264.
- Poirier, Claude (1978), «L'anglicisme au Québec et l'héritage français», *Travaux de linguistique québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 43-106.
- Roberge, Yves (1997), «Les prépositions orphelines dans diverses variétés de français d'Amérique du Nord», dans Patrice Brasseur (éd.), *Français d'Amérique du Nord. Variation, créolisation et normalisation*, Avignon, Centre d'études canadiennes, p.49-60.
- Sankoff, Gilian, et Diane Vincent. 1980. «The Productive Use of *ne* in Spoken Montréal French», dans Gilian Sankoff (éd.), *The Social Life of Language*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, p. 295-310.
- Tucker, George R., William L. Lambert, et André Rigault. 1977. *The French Speaker's Skill with Grammatical Gender: An Example of Rule-Governed Behavior*, The Hague, Mouton.